

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SuisseEnergie: Objectifs pour le secteur de l'énergie éolienne

Les expériences tirées de l'exploitation des installations éoliennes suisses, ainsi que les données les plus récentes de mesure du vent montrent que dans notre pays aussi, l'usage de la force éolienne peut apporter une contribution substantielle à un approvisionnement durable en énergie.

L'énergie éolienne est une industrie qui a connu l'une des croissances les plus rapides, et cela dans le monde entier. L'exploitation de l'énergie du vent a crû de 30 % par année au cours de la dernière décennie. Fin 2000 et rien qu'en Europe, les installations éoliennes possédaient une puissance de 12 800 mégawatts (MW) ce qui correspond à trois fois la production totale de la centrale nucléaire de Gösgen. Leur puissance totale devrait atteindre 60 000 MW d'ici dix ans. En Suisse, l'exploitation de l'énergie éolienne a connu un développement plus prudent que dans les pays voisins. En effet, avec des installations d'une puissance totale de 5 MW, la Suisse occupe actuellement l'avant avant-dernier rang en Europe.

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable, économique et n'émettant pas de CO₂. La production d'électricité par ce biais ne dégage aucune substance polluante et ne génère pas de déchets. Les éoliennes de grande taille produisent durant leur durée de vie 50 à 80 fois plus d'énergie qu'il n'en a fallu pour les construire. En outre, lorsque les installations sont en marche, l'exploitation agricole des surfaces situées au pied et aux alentours des éoliennes n'est pas entravée. En fin de vie, après vingt ou vingt-cinq ans d'activité, les installations peuvent être démantelées sans qu'il n'en résulte de dommages persistants pour l'environnement.

Les trois offices fédéraux directement concernés par ce domaine – l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) et l'Office fédéral du développement territorial (ODT) – soutiennent un développement réglementé de l'énergie éolienne dans notre pays, dans le cadre du programme de la Confédération SuisseEnergie. Ils participent en ce moment à l'élaboration d'un outil de travail intitulé « Windenergie und Raumplanung » (Energie éolienne et aménagement du territoire) qui se propose de donner des indications sur la façon d'employer correctement les instruments de l'aménagement du territoire. L'exploitation de l'énergie éolienne devra se concentrer sur l'implantation de grandes installations en collaboration avec les communes, les cantons et les associations de protection de la nature concernées. La sélection des sites idoines prendra en compte des critères environnementaux (protection des oiseaux, protection du paysage et de la nature). Le choix se portera en priorité sur des régions subissant par ailleurs déjà des atteintes à l'environnement (p.ex. présence de lignes à haute tension, de téléphériques, de routes, exploitation intensive du sol).

La Suisse est tenue de pratiquer une politique climatique et environnementale durable. Le programme SuisseEnergie doit ouvrir la voie à un approvisionnement énergétique durable et permettre à la Suisse d'atteindre ses objectifs en matière de climat et d'énergie. Le programme comprend des mesures et des objectifs concrets afin de mettre en œuvre cette politique: la pro-

duction d'électricité tirée de sources d'énergie renouvelables devra notamment augmenter de 500 GWh jusqu'en 2010 (soit environ 1 % de la consommation actuelle de courant). L'énergie éolienne est appelée à contribuer à la réalisation de cet objectif dans une proportion se situant entre 10 % et 20 %. Cela signifie que la production d'énergie éolienne devra atteindre une valeur comprise entre 50 et 100 GWh par année.

L'énergie éolienne représente à la fois une chance et un défi pour notre pays. L'OFEN, l'OFEFP et l'ODT sont convaincus qu'il faut promouvoir cette source d'énergie renouvelable. Mais cela ne doit pas se faire au détriment de paysages préservés, donc particulièrement précieux. L'aménagement des sites les mieux à même d'accueillir des installations éoliennes ne pourra se faire qu'en pesant les intérêts de tous les partenaires en présence.

Berne, le 5 novembre 2001

DETEC Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication.

Service de presse

Renseignements:

Markus Geissmann, Office fédéral de l'énergie, Section Energies renouvelables,
Tél. 031 / 322 56 10

Robert Horbaty, Directeur SuisseEole, Tél. 061 / 965 99 00